

**COMPTE RENDU DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2021**

**Présents :** JUSTET Catherine – HILLAIRE Bernard – HILLAIRE Richard – JEKAL Marc – SAVIT Grégory – NARDY Marie-France – LIBERATORE Jean-Pascal – RAOUL Lionel – HLADYNINK Joël – PUCHE Viviane – BAZIZ Nordine – PONCET Éric – VIDAL Chantal.

**Absente excusée :** DELATTRE Sabrina.

**Pouvoir :** DELATTRE Sabrina donne pouvoir à HLADYNINK Joël.

**Secrétaire de séance :** HLADYNINK Joël

**Début de séance :** 08 Février 2021 à 18h05.

**1) Approbation du compte rendu n° 07/2020 du 16 novembre 2020 :**

Madame le Maire, après avoir vérifié que le quorum soit atteint ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal n° 07/2020 du 16 novembre 2020.

Compte rendu approuvé et voté à l'unanimité.

**2) Demande de subvention au titre des amendes de police :**

L'intitulé de l'opération est : Pose de glissières de sécurité bois/Confection d'une longrine béton Chemin des Prats.

Le montant total hors taxes de l'opération s'élève à 21 054 euros.

Le plan de financement prévisionnel se décompose de la façon suivante :

Plan de financement Prévisionnel :

Organismes	Montants HT en euros	%
CONSEIL DEPARTEMENTAL (AMENDES DE POLICE 2021)	12 632 euros HT	60%
COMMUNE (Autofinancement)	8 421.60 euros HT	40%
TOTAL	21 054 euros HT	100%

Monsieur Hillaire Richard, Adjoint au maire en charge des travaux, indique que le coût de l'opération est important car la configuration du terrain exige la pose d'ancrages particuliers pour les barrières.

Délibération votée à l'unanimité.

**3) M 14 Prise en Charge des Dépenses d'Investissement avant le Vote du Budget Primitif de 2021 :**

Le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020.

A savoir :

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BUDGET 2020 (BP+DM)	¼ BUDGET 2020	DEPENSES INVESTISSEMENT POUVANT ETRE MANDATEES JUQU'AU VOTE DU BP 2021
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 100 €	1 025 €	1 025 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 500 €	875 €	875 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	100 280 €	25 070 €	25 070 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jékal Marc, Adjoint aux finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021 de la M14.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **4) Fonds de concours exceptionnels 2020 :**

L'intitulé de l'opération est : Travaux de réhabilitation de deux appartements municipaux.

Le montant total hors taxes de l'opération s'élève à 114 240 euros HT.

Par délibération n° B2020\_08\_03, le bureau de la communauté d'Alès Agglomération a octroyé à la commune de Saint-Jean de Valériscle, un fond de concours exceptionnel au titre de l'année 2020 d'un montant de 20 000 € pour cette opération.

Le plan de financement prévisionnel se décompose de la façon suivante :

Plan de financement Prévisionnel :

Organismes	Montants HT en euros	%
<b>ALES AGGLOMERATION (Fonds de Concours)</b>	20 000 euros	17 %
<b>ETAT (FSIPL)</b>	45 040 euros	40 %
<b>COMMUNE (Autofinancement)</b>	49 200 euros	43 %
<b>TOTAL</b>	<b>114 240 euros HT</b>	<b>100%</b>

Monsieur Bernard Hillaire, Adjoint au maire, précise que cette subvention revêt un caractère exceptionnel et est attribuée au titre des fonds du Plan de Relance.

Il indique, par ailleurs, que les travaux avancent vite et qu'il a pu constater que l'entreprise travaille bien.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **5) Exonération de loyers des gérants de l'Auberge de la Tour :**

Madame le Maire indique que suite à l'application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, l'auberge a connu un nouvel arrêt brutal de son activité économique.

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier des gérants de l'Auberge municipale, Mme Lemmonier Céline et M. Lhomme Laurent, relative à leur demande de franchise de loyers pour les mois de novembre 2020, décembre 2020 et janvier 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder la franchise des loyers de novembre 2020, décembre 2020 et janvier 2021, afin de soutenir l'activité économique de l'Auberge, autorise Madame le Maire à faire procéder à l'annulation des titres de loyers des mois susnommés et, signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération

L'annulation des titres de l'exercice 2020 feront l'objet d'un mandat administratif au 673 sur l'exercice 2021.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **6) Projet de Pacte de Gouvernance de la communauté Alès Agglomération :**

Madame le Maire indique à l'assemblée que suite à l'application de la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu ce projet de Pacte de Gouvernance en annexe de la convocation du présent conseil municipal et, ayant pris connaissance de ce document, Madame le Maire demande au conseil municipal de donner un avis sur ce projet de Pacte de Gouvernance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance de la communauté d'agglomération « Alès Agglomération » pour la mandature 2020-2026.

Délibération votée l'unanimité.

## **7) Motion relative à la gestion de la compétence éducation :**

Madame le Maire indique que suite à une observation des services de la Préfecture du Gard demandant à Alès Agglomération d'harmoniser la gestion de la compétence éducation et de se doter de nouveaux statuts, des réunions de travail se réunissent.

Lors de la dernière réunion deux scénarios ont été proposés :

- 1) Restitution de la compétence aux communes avec création d'outils de mutualisation (services communes, etc...)
- 2) Conservation par Alès Agglomération des services des écoles, services périscolaires et services restauration scolaire.

Madame le Maire indique à l'assemblée que l'avis de chaque commune est recensé par Alès Agglomération et qu'il est souhaitable que les membres du conseil municipal se positionnent et donnent un avis sur le devenir de la gestion de la compétence éducation pour la commune de Saint-Jean de Valériscle.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-de s'opposer à la restitution de la compétence éducation à la commune.

-d'opter pour la solution numéro deux de conservation de la compétence éducation en gestion pleine d'Alès Agglomération.

Délibération votée l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire souhaite faire un point sur le sinistre de la chaufferie de l'école et passe la parole à Richard Hillaire qui porte ce dossier :

Richard Hillaire : Nous avons deux devis d'entreprises de nettoyage, les plombiers chauffagistes ne pouvant intervenir dans les locaux en l'état. Nous avons par ailleurs un devis pour la pose d'une nouvelle chaudière. Le devis chaudière est à 13 000 Euros TTC, et pour le nettoyage 1300 Euros TTC. L'expert est passé cet-après midi constater les dégâts. Il est dans l'attente du contrat d'entretien passé avec les plombiers, il rédigera son rapport dans la foulée. Nous ne savons pas, à ce jour, quel sera le montant versé par l'assurance au titre de ses garanties.

Bernard Hillaire : Ils remettent la même ?

Richard Hillaire : Ils ne peuvent pas remettre la même, cette marque (Atlantic) ne donne pas de délai concernant la livraison. Une autre marque nous a été proposée, équivalente : De Dietrich. Pour un passage de commande ce soir, nous serions livrés dans 10 jours. Considérant l'urgence de la situation (école chauffée avec des radiateurs d'appoints), je leur ai donné le feu vert pour commander ce jour. Ils changent également le circulateur ainsi que de multiples pièces du circuit de chauffage, considérant que le sinistre a fragilisé l'installation. Il y a eu également, ce qui n'était pas prévu dans le futur budget, nécessité à intervenir sur la vieille chaudière de l'auberge, ou deux vannes ainsi que le ballon d'eau chaude ont été changés.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.**